

PREAVIS MUNICIPAL 06/2023

concernant les comptes et la gestion 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les Communes et du Règlement du Conseil communal, nous soumettons à votre approbation les comptes 2022 établis selon le Règlement sur la comptabilité des Communes et les Directives du DFIRE (Département des Finances et des Relations Extérieures).

Les comptes ont été révisés par notre fiduciaire le 25 avril 2023, adoptés par la Municipalité lors de sa séance du 11 avril 2023 et présentés à la Commission de gestion le 1er mai 2023.

Les documents qui vous sont remis avec ce préavis sont les suivants :

le rapport de gestion de la Municipalité pour 2022,

les comptes 2022, qui comprennent les informations suivantes :

- les **charges et les revenus par ordre administratif** avec commentaires,
- les **charges et les revenus par nature**,
- le **bilan de l'exercice**.

L'exercice 2022 se solde par un excédent de revenus de **CHF 648'493**. Pour rappel, le budget 2022 prévoyait un excédent de charges de CHF 548'400.

Chiffres clés (en CHF, arrondis)

Eléments	R2022	B2022
Résultat de l'exercice	648'493	-548'400
Marge d'autofinancement	1'139'832	-155'200
Investissements bruts	954'074	Non budgété
Amortissements investissements	363'223	357'200
Amortissements supplémentaires	199'130	0
Point d'impôt (taux 57 %)	305'461	n/a
<i>Nombre d'habitants</i>	2'989	2'997

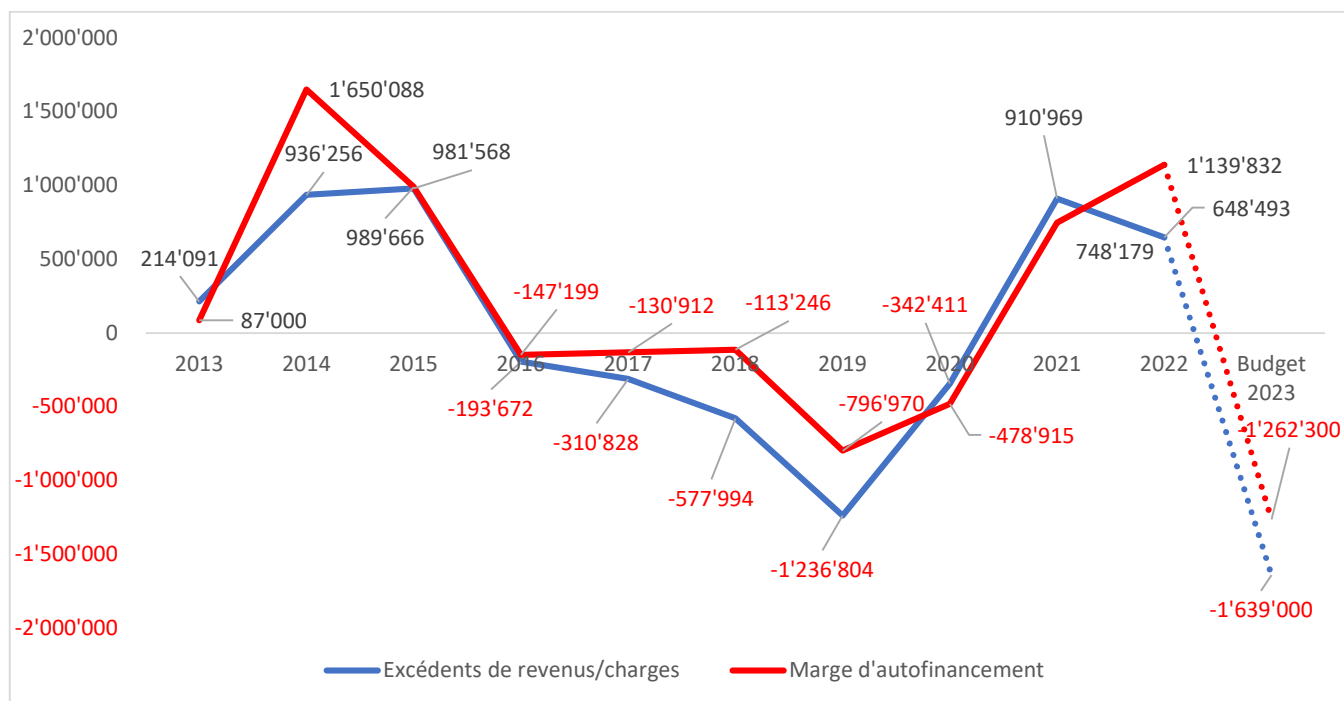
Evolution de la marge d'autofinancement (ou cash-flow) 2012-2022

La marge d'autofinancement représente le bénéfice réel de la Commune avant amortissements supplémentaires et attributions aux réserves non obligatoires. Lorsqu'elle est positive, cette capacité d'autofinancement est utilisée pour investir, rembourser des emprunts ou épargner.

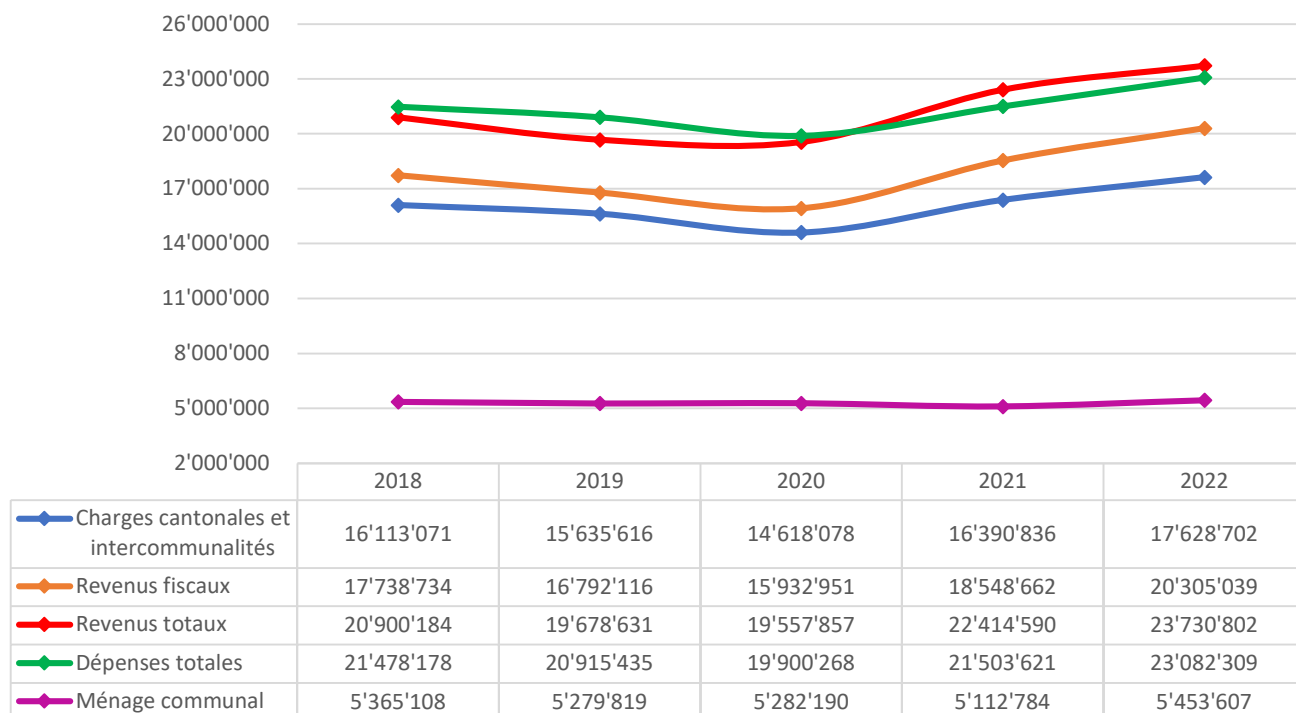
L'excédent de revenus/charges correspond lui au résultat annuel des comptes de fonctionnement.

Comme représenté ci-dessous, entre 2016 et 2020, notre marge d'autofinancement était négative et les comptes déficitaires. Depuis 2021, celle-ci est revenue dans les chiffres noirs grâce à des encaissements d'impôts largement au-dessus du budget prévisionnel.

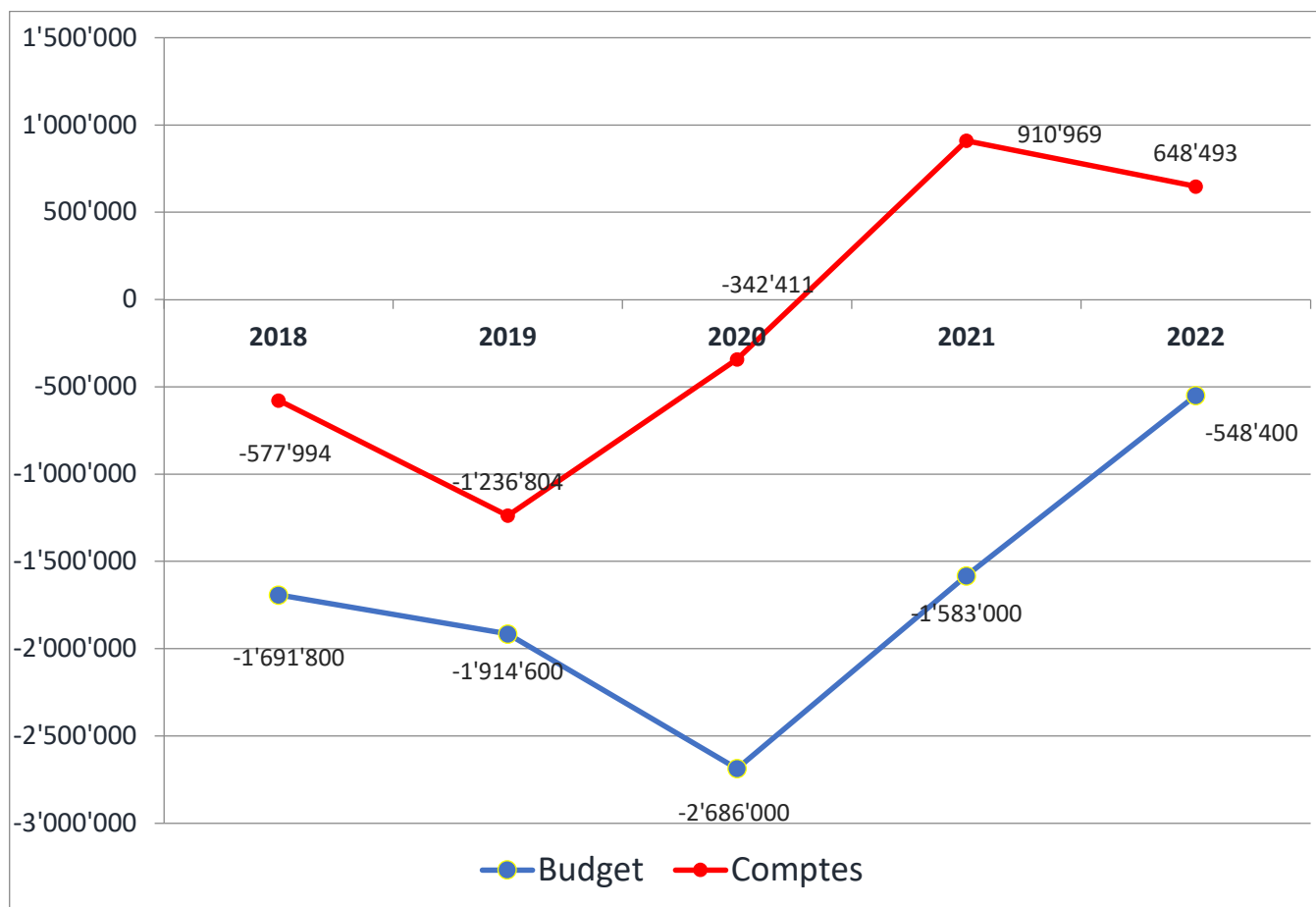
Années	Excédents de revenus/charges	Marge d'autofinancement
2013	214'091	87'000
2014	936'256	1'650'088
2015	981'568	989'666
2016	-193'672	-147'199
2017	-310'828	-130'912
2018	-577'994	-113'246
2019	-1'236'804	-796'970
2020	-342'411	-478'915
2021	910'969	748'179
2022	648'493	1'139'832
Budget 2023	-1'639'000	-1'262'300



Evolution des charges cantonales et intercommunalités – 2018-2022



Ecart du résultat entre budgets et comptes – 2018-2022



Pour plus d'informations sur chaque poste, se référer aux commentaires présents dans les comptes.

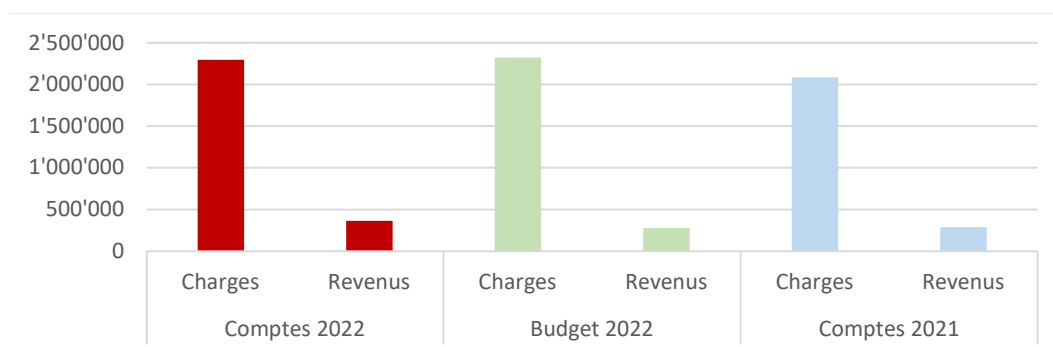
1. ADMINISTRATION GENERALE

autorités, municipalité, administration, fondation pour l'enseignement de la musique, pot commun, centre sportif, tourisme, transports publics

Charges : charges salariales du personnel administratif et de la Municipalité y compris vacations des conseillers communaux (44%), pot commun et centre sportif (17%), mobilité (15%)

Revenus : location du centre sportif (64%)

Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2'297'138	364'984	2'325'900	277'300	2'084'990	289'692



Globalement, les charges ont été bien maîtrisées par rapport au budget (-1%).

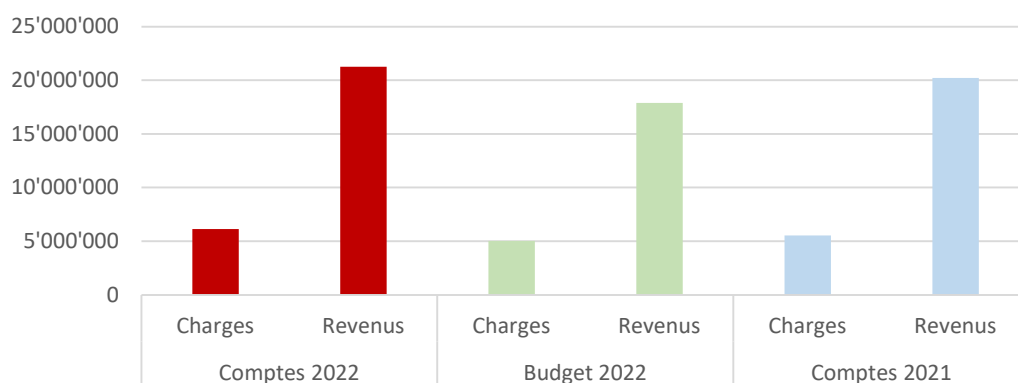
2. FINANCES

impôts, service financier, amortissements et réserves

Charges : péréquation directe (95%)

Revenus : impôts (95%)

Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6'160'024	21'264'373	5'035'500	17'896'000	5'565'075	20'226'607



A noter que sur les CHF 21,264 mios de revenus, CHF 20,3 mios proviennent des encaissements d'impôts. Dont CHF 13,6 mios (67%) repartent au Canton via les factures péréquatives.

➤ 21 Impôts

Type d'impôt	2019	2020	2021	R2022	B2022
Impôt sur le revenu	11'537'417	10'413'692	11'949'961	13'338'997	11'500'000
Impôt sur la fortune	2'179'998	2'460'536	2'581'635	2'802'778	2'500'000
Impôts à la source	-6'677	184'129	150'861	40'295	180'000
Impôt spécial étrangers	207'489	181'988	162'941	209'185	215'000
Impôt bénéfice ordinaire	78'991	46'135	79'953	48'894	70'000
Impôt capital ordinaire	10'677	8'227	10'195	12'502	8'000
Impôt compl. sur immeubles	15'537	14'037	17'438	18'240	15'000
Impôt foncier	1'139'880	1'183'990	1'241'660	1'274'039	1'150'000
Droit de mutation	714'706	734'369	1'095'794	1'125'448	620'000
Impôt s/les successions-donations			56'024	0	10'000
Impôt sur les chiens	18'450	20'000	21'700	22'700	20'000
Impôt récupéré après défalcation	39'963	10'624	-3'967	0	12'000
Patentes					
Intérêts moratoires	158'905	102'867	109'340	139'243	125'000
Frais de poursuite					
Amendes	1'763				
Impôt gains immobiliers	659'574	525'443	1'039'148	1'238'977	560'000
Impôt frontaliers	21'638	40'395	25'769	27'324	35'000
Particip. Canton RIE III/RFFA	13'806	6'521	10'210	6'416	10'000
Totaux	16'792'116	15'932'951	18'548'662	20'305'039	17'030'000
Population	2'935	2'997	3'001	2'989	2'997

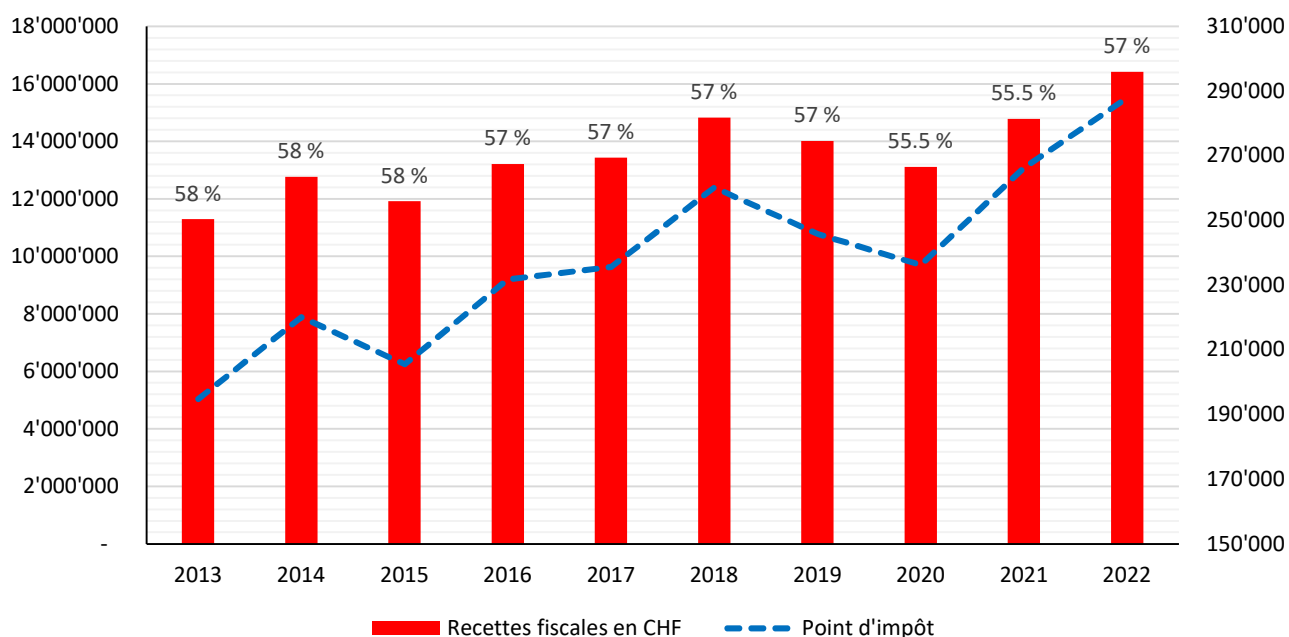
Les principaux écarts entre le budget et les comptes proviennent principalement des revenus suivants :

- Impôts sur le revenu PP : CHF +1'838'997
- Impôts sur la fortune PP : CHF + 302'778
- Gains immobiliers : CHF + 678'977
- Droits de mutation : CHF + 505'448

Comme démontré ci-dessus, les impôts conjoncturels (droit de mutation, gains immobiliers) sont largement au-dessus du budget 2022. A noter que la moitié de ces recettes est reprise par le Canton par le biais de la péréquation indirecte (participation à la cohésion sociale).

Année	Nombre habitants	Taux d'impôt	Recettes fiscales en CHF	Point d'impôt
2013	2508	58%	11'298'518	194'802
2014	2524	58%	12'768'122	220'140
2015	2591	58%	11'924'323	205'592
2016	2561	57%	13'211'327	231'778
2017	2858	57%	13'433'688	235'679
2018	2877	57%	14'829'222	260'162
2019	2935	57%	14'014'573	245'870
2020	2997	55.5%	13'110'578	236'227
2021	3001	55.5%	14'784'685	266'391
2022	2989	57%	16'412'357	287'936

Nous constatons qu'entre 2013 et 2018 les recettes fiscales impactées par le taux d'imposition (impôts sur le revenu et la fortune PP, sur le bénéfice et capital PM) ont continuellement augmenté, malgré la baisse progressive du taux d'imposition. Entre 2019 et 2020, cette tendance s'est inversée avec une baisse notable des recettes. Depuis 2021, celles-ci sont reparties à la hausse, d'une part pour des raisons conjoncturelles et d'autre part suite à l'augmentation du taux d'imposition communal de 55.5% à 57%.



Classes de revenus	Nombre de foyers fiscaux		Impôt communal sur le revenu		Impôt communal sur la fortune	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
0 - 50'000	859 (53.9%)	947 (53.3%)	3.9%	3.3%	19.8%	23.5%
50'100 - 100'000	304 (19.1%)	314 (17.7%)	11.9%	9.7%	16.2%	15.6%
100'100 - 500'000	394 (24.7%)	462 (26.0%)	51.3%	48.5%	47.4%	46.3%
500'100 - 1'000'000	27 (1.7%)	41 (2.3%)	16.5%	20.0%	7.9%	8.9%
> 1'000'000	11 (0.7%)	12 (0.7%)	16.4%	18.5%	8.8%	5.8%
	1'595 (100.0%)	1'776 (100.0%)	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Données fournies par l'ACI (Administration cantonale des impôts), basées sur les taxations traitées au **31.03.2023** (aucune donnée disponible pour l'année fiscale 2022).

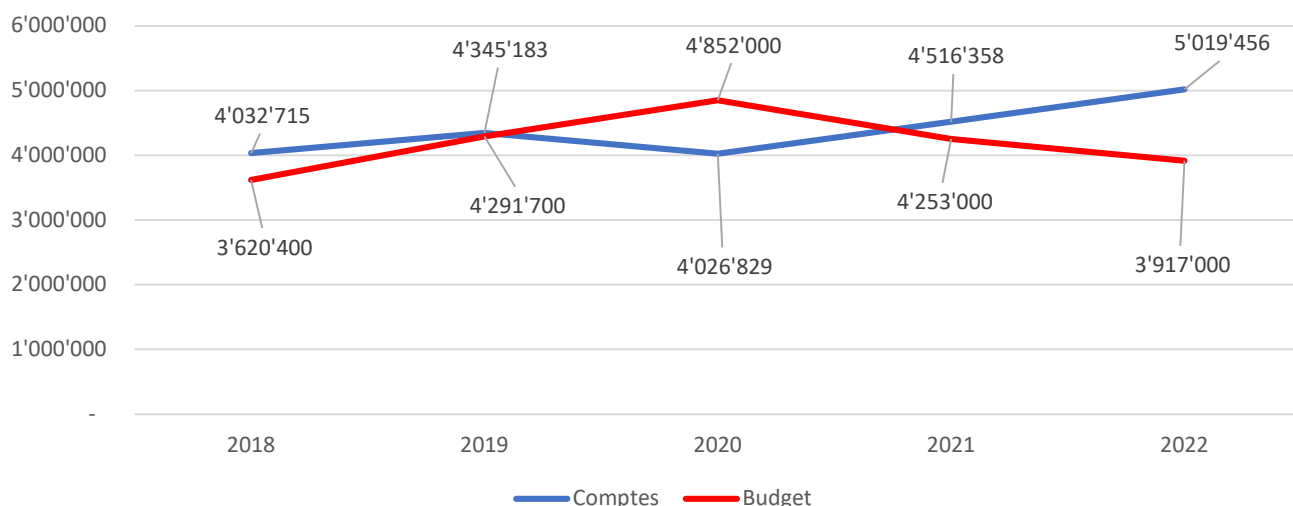
A relever :

2020 : 96,46 % des foyers fiscaux sont taxés.
30% ne paient pas d'impôt communal sur le revenu.

2021 : 85,36 % des foyers fiscaux sont taxés.
31% ne paient pas d'impôt communal sur le revenu.

➤ 22 Service Financier

Evolution péréquation nette entre 2018 et 2022



La charge liée à la péréquation est largement au-dessus du budget en raison des importants revenus d'impôts.

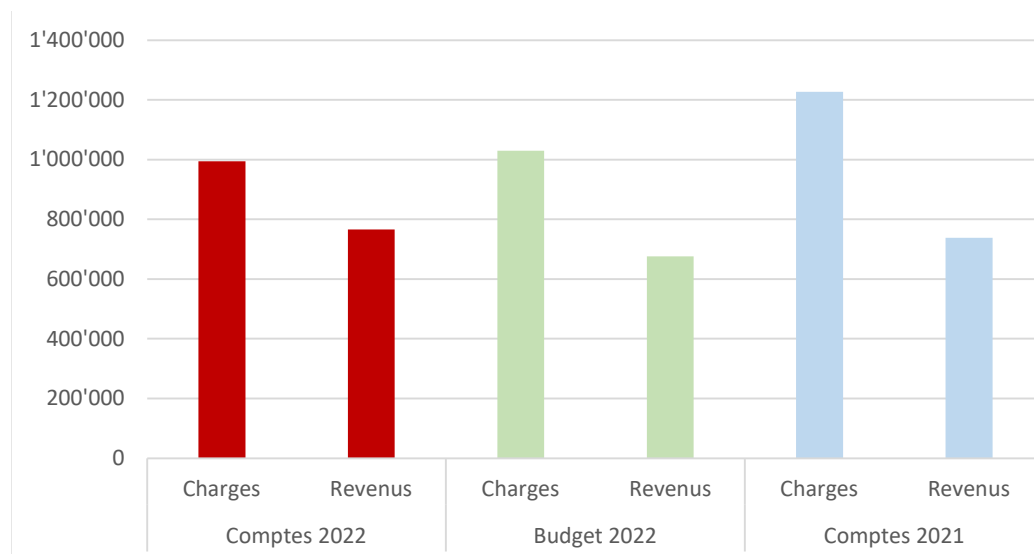
3 DOMAINES ET BATIMENTS

terrains, forêts, bâtiments communaux

Charges : charges salariales du personnel de la conciergerie (25%), entretien des bâtiments (21%), amortissements (26%)

Revenus : loyers APEJ (46%), loyers appartements (20%), locations diverses (2%)

Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
995'033	766'803	1'030'900	676'700	1'228'121	739'254



Les charges et les revenus de ce poste ont été maîtrisés et sont au niveau du budget.

A noter que des travaux de réfection des appartements communaux ont été réalisés en 2021, ceci explique en grande partie la baisse des charges (-20%) entre 2022 et 2021.

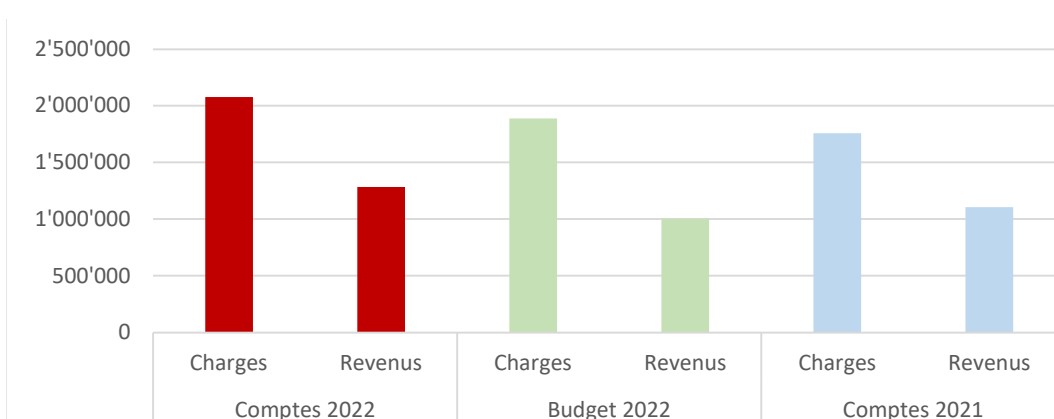
4 TRAVAUX

service technique, routes et chemins, parcs, cimetière et décorations, ordures ménagères, déchetterie intercommunale, cours d'eau

Charges : charges salariales (31%), ordures ménagères et déchetterie (47%), entretien du réseau routier et machines (7%)

Revenus : émoluments de permis de construire (7%), encaissement de la taxe déchets et rétrocession aux sacs (31%), part de Tannay et Chavannes-des-Bois aux frais de la déchetterie (17%)

Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2'079'123	1'283'639	1'890'300	1'005'200	1'759'276	1'106'099



L'augmentation des charges et respectivement des revenus par rapport aux comptes 2021 et au budget 2023, provient principalement de l'amortissement du préavis 01/2017 - *mise en conformité des collecteurs en zone S de protection du puits « Source Marie »* par un prélèvement sur deux fonds de réserves.

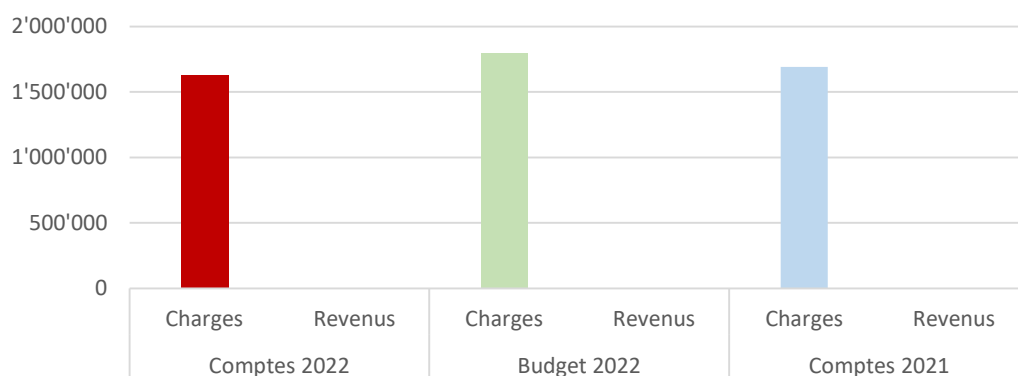
5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

enseignement primaire et secondaire, office d'orientation professionnelle, temples et cultes

Charges : enseignement primaire (51%), secondaire (46%)

Revenus : n/a

Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'630'733	0	1'800'300	0	1'692'976	750



A noter que les charges du budget de l'intercommunalité scolaire sont régulièrement surévaluées.

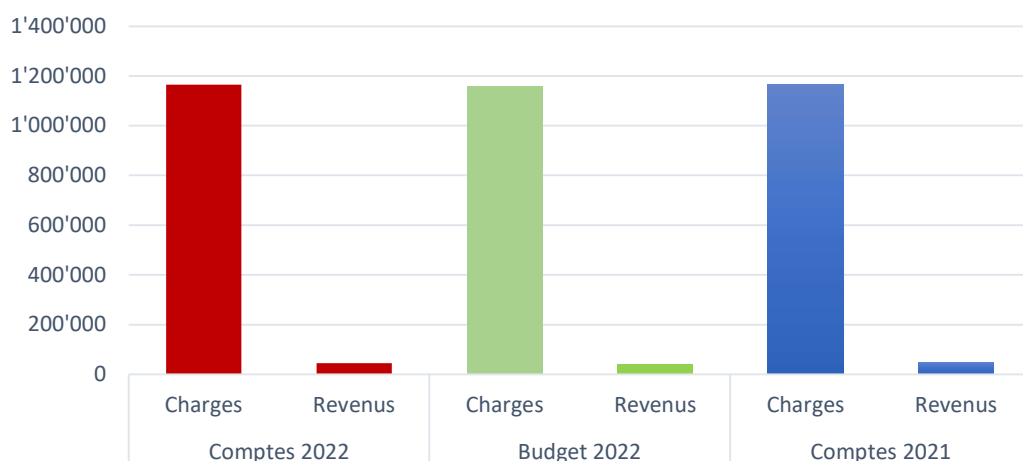
6 POLICE

corps de police (dont réforme policière), contrôle des habitants, SDIS, ORPC

Charges : charges salariales (15%), honoraires SDS (19%), facture de la réforme policière (54%)

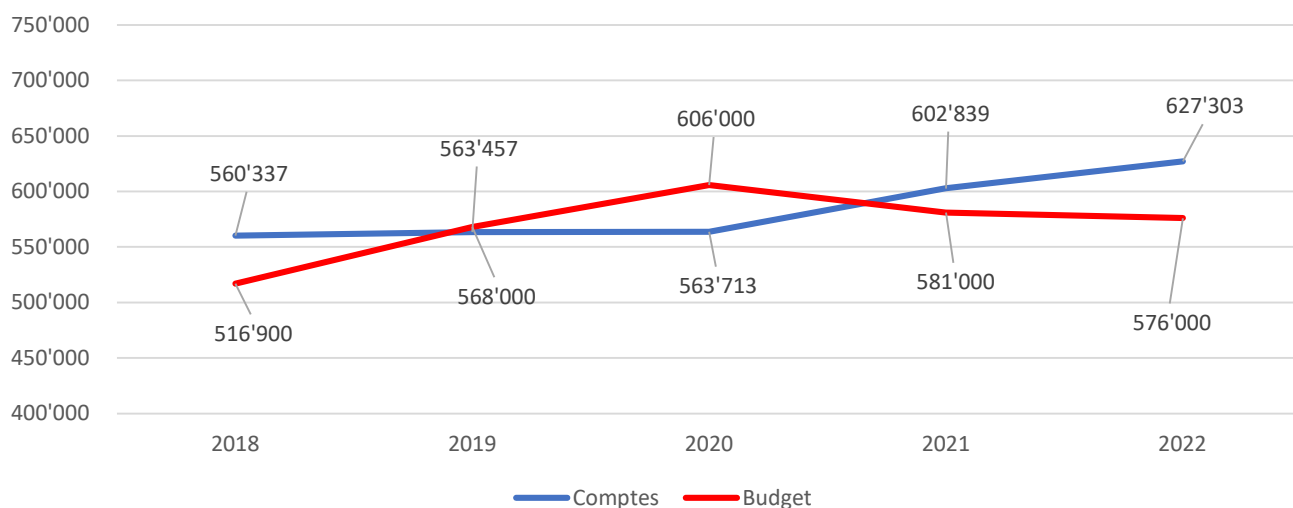
Revenus : émoluments divers refacturés par le contrôle des habitants (97%)

Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'165'125	45'740	1'159'300	42'000	1'165'136	47'856



➤ 61 Corps de police

Evolution réforme policière entre 2018 et 2022



L'augmentation de CHF 51'000, par rapport au budget, de notre participation à la Réforme policière (610.3511) a été partiellement compensée par une réduction des dépenses des frais de surveillance de SDS (610.3185).

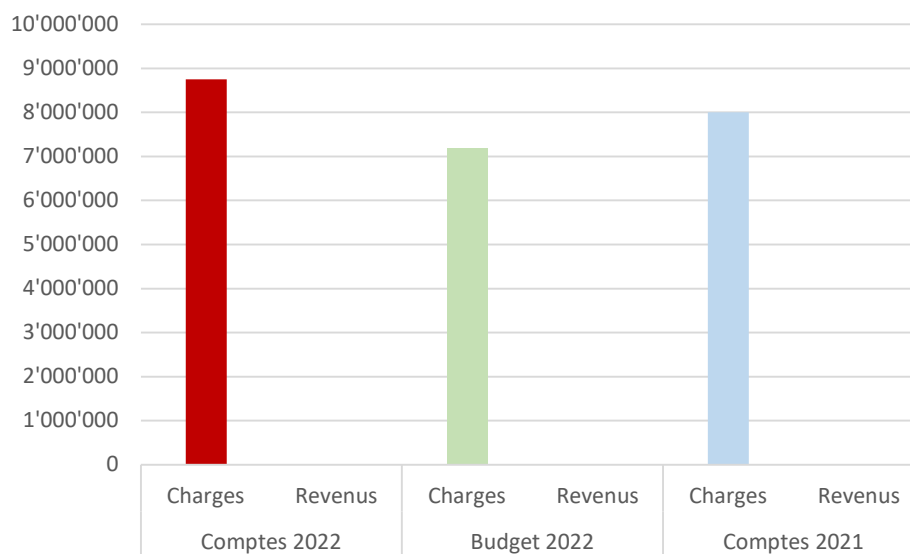
7 SECURITE SOCIALE

service social communal et intercommunal, prévoyance sociale cantonale, santé publique, office du logement

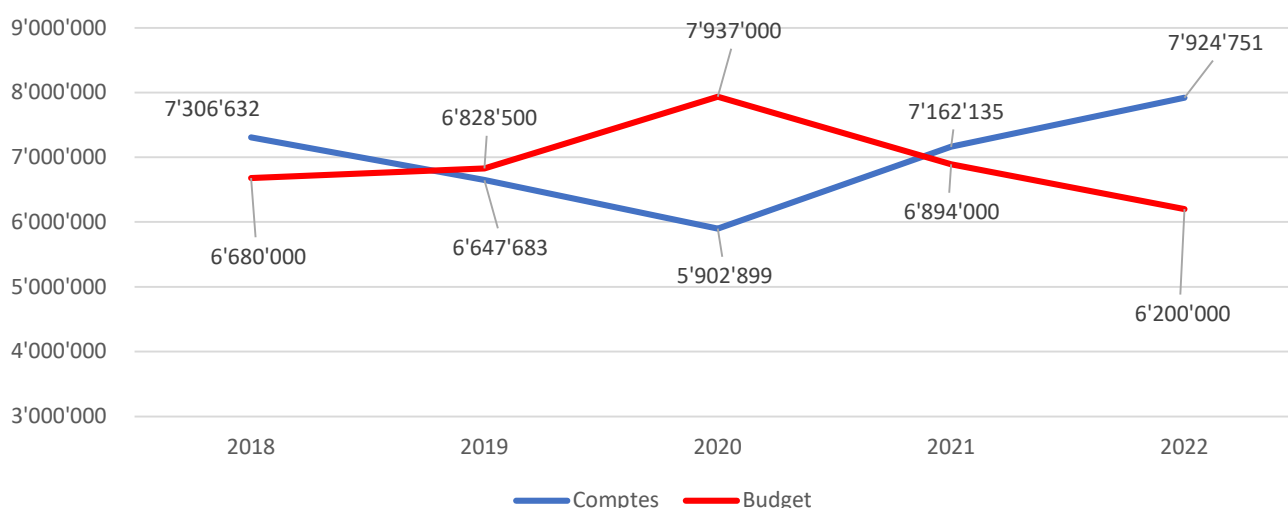
Charges : participation à la cohésion sociale [PCS] (91%)

Revenus : décompte final de l'ARAS de notre participation aux frais de fonctionnement 2022

Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8'755'133	5'263	7'185'400	0	8'008'046	4'333



Evolution participation à la cohésion sociale entre 2018 et 2022



Nous constatons une augmentation de la facture sociale entre les acomptes 2022 et le décompte provisoire de CHF +1'724'751. Ceci est en partie dû à des encaissements d'impôts extraordinaires sur les gains immobiliers et les droits de mutation (CHF +1'184'425) par rapport au budget. Pour mémoire, 50% de ces impôts conjoncturels est reversé au Canton.

Evolution des réserves

	01.01.2022	Attribution	Prélèvement	31.12.2022
Fonds de réserve recettes affectées				
Fonds pour ordures ménagères et déchets	145'744	63'447	3'361	205'830
Fonds de réserve divers				
Fonds pour plantation des arbres	14'200	2'000		16'200
Fonds pour loisirs et activités récréatives	74'000			74'000
Fonds pour le cimetière	37'500			37'500
Fonds pour personnes âgées dans le besoin	75'000			75'000
Etude transports régionaux	85'139		50'370	34'769
Projets futurs	1'541'095		117'669	1'423'425
Provisions				
Risques financiers	-			-
Risques débiteurs	435'373	116'400		551'773
Epuration (non affectée)	81'461		81'461	-
Total	2'489'512	181'847	252'862	2'418'497

Attribution et prélèvement :

Le **fonds pour ordures ménagères** (9280.04) permet d'équilibrer le compte 45. Le prélèvement de CHF 3'361 correspond à la prise en charge du *littering* et des poubelles publiques par la taxe de base. Ceci est possible dans notre cas, car elle représente une part minime de notre revenu. Concernant le solde de ce compte (CHF 205'830), la Municipalité étudie diverses options quant à l'utilisation de ce montant dès 2024.

Le **fonds pour plantation d'arbres** (9282.13), créé il y a quelques années, est alimenté par la taxe perçue en compensation des arbres abattus. Celle-ci est facturée lorsqu'il n'est pas prévu d'en replanter. La taxe correspond à CHF 200 par arbre.

Les **fonds « loisirs et activités récréatives »** (9282.11), **« cimetière »** (9282.12) et **« personnes âgées dans le besoin »** (9282.14) proviennent du « leg Farina ». Ils vont être progressivement dissous dans les années à venir.

La **réserve pour études transports régionaux** (9282.06) a été créée en 2011. Elle concerne la mise en place du programme régional de réorganisation des transports publics du district de Nyon grâce à la solidarité des Communes. Région de Nyon nous facture des acomptes en fonction des besoins (dernière facture en 2022 avec un prélèvement de CHF 50'370).

La **réserve pour projets futurs** (9282.02) est en diminution de CHF 117'669 suite à un prélèvement pour amortir le solde du préavis 01/2017 - *mise en conformité des collecteurs en zone S de protection du puits « Source Marie »*.

Environ CHF 600'000 de prélèvement ont d'ores et déjà été votés pour 2023/2024 (concerne 4 préavis).

La **provision pour risques débiteurs** (9282.05) est en augmentation de CHF 116'400 suite à une adaptation de la provision sur les créances d'impôts (tableau fourni par l'ACI).

La **réserve Epuration (non affectée)** (9282.08) a été soldée par un prélèvement de CHF 81'461 pour amortir partiellement le préavis 01/2017 - *mise en conformité des collecteurs en zone S de protection du puits « Source Marie »*.

III. Conclusion

L'exercice 2022 se termine avec un excédent de revenus de CHF 648'493.13, principalement en raison d'importants encaissements d'impôts.

Après cinq exercices déficitaires entre 2016 et 2020, il s'agit du deuxième résultat excédentaire depuis 2021. En ce qui concerne 2022, il est le reflet d'une année marquée par une croissance particulièrement importante des revenus fiscaux. Les dépenses du ménage communal sont stables depuis de nombreuses années.

Nous pouvons ainsi nous réjouir de dégager à nouveau une marge d'autofinancement positive, avec comme effet de disposer suffisamment de liquidités pour, d'une part, dissoudre nos fonds de réserve sans devoir emprunter et d'autre part, financer la totalité de nos projets par la trésorerie courante.

Grâce à cette situation, nous pouvons également envisager de manière sereine le financement futur de projets d'envergure nécessitant un recours à l'emprunt.

IV. Décision

En conséquence, la Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance du 30 mai 2023, prie le Conseil communal, après avoir :

- | | |
|---------|--|
| Vu | le préavis municipal 06/2023, |
| Attendu | que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour, |
| Entendu | le rapport de la Commission de gestion, sur la gestion et les comptes 2022, |
| Décide | <ul style="list-style-type: none">○ d'accepter le rapport de gestion 2022,○ d'accepter les comptes 2022 tels que présentés,○ de donner décharge à la Municipalité, à la Boursière ainsi qu'à la Commission de gestion pour l'exercice 2022 |

Commugny, le 30 mai 2023

Au nom de la Municipalité

Le syndic

la secrétaire

X. Wohlschlag

N. Sereno-Régis

Tableau des investissements
Année 2022

Rubrique	Libellé	Préavis	Crédit accordé	Coût de la réalisation au 31.12.2021	Subsides et particip. de tiers au 31.12.2021	Amort. cumulés au 31.12.2021	Solde au 01.01.2022	Investissement (+) / Désinvestissement (-) 2022	Amortissements obligatoires	Amortissements supplémentaires	Subsides et particip. de tiers	Solde au 31.12.2022
Financier												
9120.01	Titres			196'602.50			196'602.50					196'602.50
9123.01	Bâtiment Laiterie						1.00					1.00
	<i>Sous-total patrimoine financier</i>						196'603.50	0.00		0.00		196'603.50
Administratif												
9141.16	Création d'un parking communal	2011/03	413'000.00	13'290.00		13'290.00	0.00					0.00
9141.20	Installation feux prioritaires pour transports publics	2014/02	246'500.00	187'099.75	137'664.70	34'495.05	14'940.00		4'980.00			9'960.00
9141.22	Construction d'une déchetterie	2014/13	2'355'000.00	1'942'960.19	1'121'271.70	175'408.49	646'280.00		26'960.00			619'320.00
9141.24	Réfection rte de Genève RC 2-B-P	2016/08	607'600.00	342'505.80	121'556.20	36'989.60	183'980.00		7'420.00			176'560.00
9141.25	Aménagement parc central et réfection surfaces sportives	2017/07	1'416'000.00	1'625'118.15	63'238.00	161'942.15	1'399'938.00		53'862.00			1'346'076.00
9141.26	Réfection rte de Coppet - Commugny RC 6-C-S	2017/09	382'000.00	181'170.10	77'289.35	20'781.75	83'099.00		10'391.00			72'708.00
9141.27	Réaménagement carrefour rte de l'Eglise et de la route de Founex	2018/05	325'000.00	329'094.80			329'094.80		21'939.80			307'155.00
9141.28	Réfection rte de Coppet - Commugny RC 6-C-S	2018/06	506'200.00	356'058.75	121'547.00		234'511.75		15'634.75			218'877.00
9141.29	Réaménagement carrefour RC 2-B-P	2020/01	653'000.00	612'123.97			612'123.97	3'035.00			152'181.08	462'977.89
9141.30	Raccordement du Centre Sportif au chauffage à distance	2018/01	127'000.00	62'985.70		62'985.70	0.00					0.00
9141.31	Réfection de la route de l'Eglise et de la route de Founex	2022/01	633'200.00				0.00	485'594.15				485'594.15
9141.32	Rénovation couche de roulement pont 110	2022/11	70'000.00	0.00			0.00	2'430.00				2'430.00
9143.00	Immeubles et terrains amortis						1.00					1.00
9143.01	Terrain - Bois de la Mette			20'000.00			20'000.00					20'000.00
9143.07	Rénovation appartements Centre scolaire	2015/06	545'500.00	417'697.47		83'557.47	334'140.00		13'930.00			320'210.00
9143.08	Rénovation intérieure Centre scolaire	2015/07	72'000.00	58'311.45		13'591.45	44'720.00		1'940.00			42'780.00
9143.09	Rénovation bâtiment de la Laiterie	2016/03	188'000.00	194'010.56		32'370.56	161'640.00		6'480.00			155'160.00
9143.10	Remplacement chauffage bâtiment de la Laiterie	2019/03	25'000.00	23'621.35		2'363.35	21'258.00		1'182.00			20'076.00
9143.11	Réfection du sol de la salle communale	2020/03	53'150.00	57'322.60			57'322.60		5'732.60			51'590.00
9143.12	Remplacement des portes d'entrée du SAC	2021/10	56'930.80	56'930.80			56'930.80					56'930.80
9143.13	Réfection de l'étanchéité du toit de la salle de gymnastique	2022/03	234'300.00				0.00	211'572.50			2'000.00	209'572.50
9143.14	Rafrichissement façades, fenêtres, boiserie divers bâtiment	2022/06	29'150.00	0.00			0.00	27'488.00				27'488.00
9143.15	Mise en conformité centre scolaire, maison de Commune, salle communale AEA1	2022/08	167'310.00	0.00			0.00	19'931.15				19'931.15
9143.47	Construction du SAC	2009/12	3'321'321.00	3'775'944.60	15'451.00	2'259'039.60	1'501'454.00		125'971.00			1'375'483.00
9143.50	Transformation intérieure de la Maison de Commune	2011/07	1'033'333.00	1'009'032.20		467'372.20	541'660.00		51'970.00			489'690.00
9144.09	Mise en conformité des collecteurs de la "Source Marie"	2017/01	455'000.00	397'368.15	198'237.25		199'130.90			199'130.90		0.00
9146.04	Tracteur pour la voirie	2017/02	57'900.00	51'000.00		25'500.00	25'500.00		5'100.00			20'400.00
9149.01	Etude hydrologique et hydraulique Greny	2017/03	75'500.00	109'393.15	45'168.45	64'224.70	0.00					0.00
	<i>Sous-total patrimoine administratif</i>		14'048'894.80	11'823'039.54	1'901'423.65	3'453'912.07	6'467'704.82	750'050.80	353'493.15	199'130.90	154'181.08	6'510'950.49
Autres												
9152.09	Association Eco_Terre-Sainte			8'500.00			8'500.00					8'500.00
9162.01	Prêt AJET			66'275.95			66'275.95					66'275.95
9165.02	Soutien au commerce local (pandémie Covid-19)	2021/01	55'000.00	44'200.00			44'200.00		8'840.00			35'360.00
9170.02	Assainissement de la butte de tir	2015/04	42'422.00	213'004.78	187'227.10	5'307.68	20'470.00		890.00			19'580.00
9170.03	Révision PGA + règlement communal PGA et police des constructions	2019/10	101'000.00	86'888.60	6'435.00		80'453.60	63'699.85				144'153.45
9170.04	Sécurisation et amélioration infrastructure informatique	2022/07	320'000.00				0.00	143'323.75				143'323.75
	<i>Sous-total autres</i>		463'422.00	299'893.38	193'662.10	5'307.68	219'899.55	207'023.60	9'730.00	0.00	0.00	417'193.15
	TOTAUX						6'884'207.87	957'074.40	363'223.15	199'130.90	154'181.08	7'124'747.14

RECAPITULATIF MASSE SALARIALE : COMPTES 2022

Secteurs	Réal 2022	Budget 2022	Var. salaire vs budget		PRESTATAIRE EXTERNE		PERSONNEL EXTERNE		CIP (pension invalidité temporaire)	INDEMNITES (A.I. / Ass.-mal. coll.)	INDEMNITES (LAAC / AANP)	CAISSE AVS (APG militaire)
			en CHF	en %	réel 2022	budget 2022	réel 2022	budget 2022				
102 Municipalité	257'134.10	265'000.00	- 7'865.90	-3.0%								
110 Administration	533'243.15	541'000.00	- 7'756.85	-1.4%								
350 Maison communale	23'310.00	23'200.00	110.00	0.5%								
351 Centre scolaire	83'833.20	67'800.00	16'033.20	23.6%	22'244.75				4'303.10	24'012.90		
353 Salle communale	30'261.60	22'300.00	7'961.60	35.7%	11'122.45				2'151.60	12'006.35		
355 Bâtiments communaux	19'395.95	20'400.00	- 1'004.05	-4.9%								
357 SAC UAPE	19'015.80	15'000.00	4'015.80	26.8%	5'561.20	35'000.00			1'075.75	6'003.30		
358 SAC centre de jeunes	33'737.40	21'900.00	11'837.40	54.1%	16'683.60				3'227.30	18'009.65		
430 Routes et chemins	376'540.00	401'000.00	- 24'460.00	-6.1%							10'825.60	
451 Déchetterie	128'770.55	125'000.00	3'770.55	3.0%			17'810.00	2'000.00				14'000.45
620 Contrôle des habitants	135'598.75	136'000.00	- 401.25	-0.3%								
TOTAL	1'640'840.50	1'638'600.00	2'240.50	0.1%	55'612.00	35'000.00	17'810.00	2'000.00	10'757.75	60'032.20	10'825.60	14'000.45

Comptes vs Budget 2023 (sans la Municipalité)

	REEL 2022	BUDGET 2022	variation
Masse salariale	1'383'706.40	1'373'600.00	10'106.40
Prestataire externe	55'612.00	35'000.00	20'612.00
Personnel externe	17'810.00	2'000.00	15'810.00
sous-total	1'457'128.40	1'410'600.00	46'528.40
Indemnités A.I. / ass.-mal. coll.	- 70'789.95	-	- 70'789.95
Indemnités LAAC / AANP	- 10'825.60	-	- 10'825.60
APG militaire	- 14'000.45	-	- 14'000.45
TOTAL	1'361'512.40	1'410'600.00	- 49'087.60

Table des matières

1	INTRODUCTION	2
2	REMARQUES SUR LES COMPTES 2022	2
2.1	SITUATION FINANCIÈRE GÉNÉRALE DE LA COMMUNE.....	2
2.2	DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE	2
3	REMARQUES GÉNÉRALES SUR LA GESTION DES AFFAIRES	3
3.1	ADMINISTRATION	3
3.2	POT COMMUN	4
3.3	ARSCO SA.....	5
3.4	LES CONTRATS DE PRESTATIONS.....	5
4	PATRIMOINE COMMUNAL.....	6
4.1	VISITE DU PATRIMOINE	6
5	RECOMMANDATIONS	9
5.1	RECOMMANDATIONS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	9
5.2	NOUVELLES RECOMMANDATIONS	11
6	CONCLUSION.....	11

1 Introduction

La commission de gestion (ci-après nommée « COGE ») s'est réunie à plusieurs reprises cette année. Pour rappel, le rôle de la COGE est d'examiner et relever s'il y a des points d'amélioration dans l'administration communale et dans la gestion des affaires par la municipalité. Les tâches qui incombent à la COGE sont fixées dans le règlement communal (Articles 37, 38 et 94 à 102). Parmi les tâches « obligatoires » figurent l'examen des comptes communaux, établir un rapport sur les comptes de la déchetterie, ainsi que la visite du patrimoine. En plus de ces tâches, la COGE s'est fixée comme objectif cette année d'analyser la gestion des contrats de prestations.

2 Remarques sur les comptes 2022

2.1 Situation financière générale de la commune

Le résultat financier 2022 présente un bénéfice de CHF 648'493 en lieu et place d'un déficit annoncé de CHF 548'400. Cette différence résulte essentiellement des recettes

exceptionnelles sur les gains immobiliers et droits de mutation, ainsi que d'une augmentation significative des recettes de l'impôt sur le revenu et la fortune.

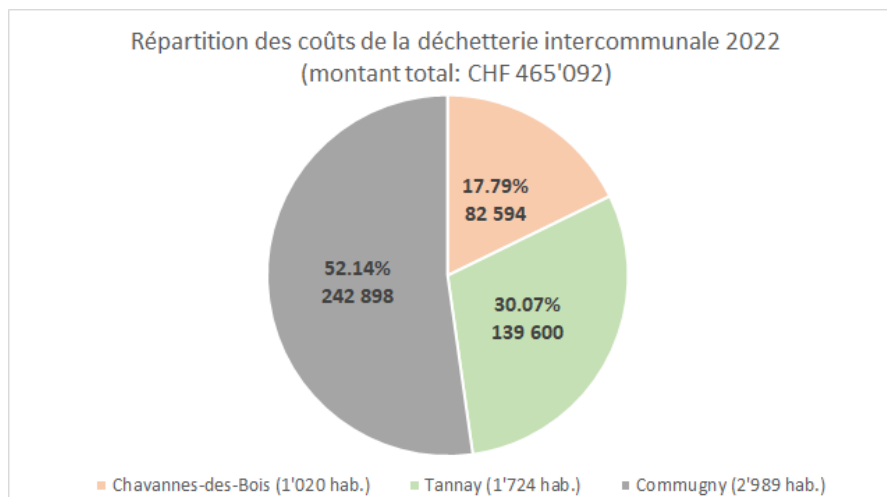
2.2 Déchetterie intercommunale



La COGE a reçu préalablement les comptes de la déchetterie intercommunale et a pu poser ses questions à la municipale en charge Madame Agnès Ansermet ainsi qu'à la boursière communale Madame Natacha Riccio lors de la séance plénière du 27 mars 2023 avec la municipalité. La COGE remercie la municipale en charge, la boursière ainsi que la municipalité d'avoir répondu aux questions et pour leur collaboration.

Sur la base de l'examen des comptes 2022, du budget 2022 et de la vérification des justificatifs comptables et divers pointages, nous constatons que la comptabilité et les comptes sont tenus avec soin et en conformité avec les normes applicables.

Ci-dessous, la répartition des coûts ainsi que le nombre d'habitants par commune au 01.01.2022 qui déterminent la clé de répartition des coûts entre les communes partenaires



3 Remarques générales sur la gestion des affaires



3.1 Administration

Une rotation importante du personnel administratif communal est à relever, même si cela ne dénote rien d'anormal à notre sens. Nous espérons toutefois que les mouvements de personnel se stabiliseront. Nous saluons le basculement vers Office 365 et remercions M. Mathieu Palma pour son soutien impeccable et pour sa réactivité.

Selon le souhait de la municipalité formulé à notre égard concernant une remise en question de la forme et du contenu du rapport annuel de gestion, nous avons étudié les rapports de gestion des municipalités d'une dizaine de communes vaudoises. Cette étude nous a permis de mettre en avant les points suivants :

la taille et le degré de détails des rapports de gestion étudiés sont très variables et hétérogènes d'une commune à l'autre, certains sont plus agréables à lire que d'autres (en fonction de la mise en page et de la présence d'images), mais dans tous les cas ils constituent une archive des activités de la commune durant l'année. Les rapports de gestion des communes de Blonay, Payerne et Cossonay constituent des exemples intéressants du fait de leur format synthétique et présenté sur deux colonnes. Nous recommandons donc à la municipalité de continuer à rédiger le rapport de gestion même si cela nécessite un effort important et leur

suggerons de s'inspirer des rapports des communes susmentionnées.

La municipalité nous a entendu sur le sujet et le rapport de gestion 2022 de la municipalité, synthétique et présenté sur 35 pages, va dans la bonne direction et reste détaillé et agréable à lire.

3.2 Pot commun

La COGE a demandé à la municipalité de préciser les critères d'attribution pour bénéficier d'un financement de la part du pot commun. La réponse de la municipalité est la suivante :

Les montants en provenance du pot commun sont alloués à des sociétés / fondations / associations / clubs / etc.... sur proposition de la commission intercommunale des sports de Terre Sainte et la commission culturelle intercommunale de Terre Sainte.

Chaque année, les présidents des deux commissions soumettent la répartition des montants (définis globalement dans le budget) et les bénéficiaires des soutiens financiers à l'assemblée des syndic, qui les valide.

Des conventions régissant le fonctionnement et les missions de ces deux commissions ont été signées en 2018 par les huit syndic(que)s de Terre Sainte.

Dans la convention de la commission des sports, l'Article 1 « *Promotion du sport* » stipule que « *Les communes conviennent de promouvoir la pratique du sport en Terre Sainte* ».

Il est également mentionné sous l'article 5 « *Mission de la commission* » (extraits) :

- Développer et faire la promotion du sport en Terre Sainte ;
- Coordonner l'utilisation des infrastructures intercommunales sportives en Terre Sainte ;
- Faire des propositions de développement des infrastructures intercommunales sportives de Terre Sainte ;
- Faire la coordination avec les clubs sportifs de Terre Sainte

Dans la convention de la commission culturelle, il est stipulé que l'objectif pour les huit communes est « (...) *d'unir leurs forces pour assurer le développement culturel de la région* (...) ».

Sur le site web de Terre Sainte (www.terresainte.ch), on peut lire les quatre critères d'attribution, à savoir :

- 1) **Manifestation** : Manifestation organisée en Terre Sainte par une association basée en Terre Sainte ou soutenue par une commune de Terre Sainte destinée prioritairement au public de la région.
- 2) **But** : Sont exclues les manifestations à caractère privé ou organisées par une entité à but lucratif.
- 3) **Caractère** : La qualification de « manifestation culturelle » doit être prise dans son acception la plus large du terme et non pas exclusivement réservée à la musique ou au théâtre.
- 4) **Importance** : La manifestation doit être « d'une certaine importance » et dépasser le cadre strictement communal (englobe Terre Sainte).

3.3 ARSCO SA

Le 2 mai 2023, deux membres de la COGE ont participé à la séance de présentation des comptes ARSCO SA au collège Necker. Les comptes sont dans leur ensemble conformes au budget.

Des remarques ont été formulées concernant la pertinence de mettre les amortissements au passif ainsi que de mettre sous le poste administration les recettes de ventes et prestations diverses. Question de choix de méthode selon le comptable. Ceci devrait normalement changer dès l'exercice 2024 ; un nouveau plan comptable sera mis en place.

3.3.1 Le projet piscine-patinoire

Concernant le projet piscine-patinoire, ouf de soulagement, le coût de la déviation des conduites d'eau est bien inférieur aux estimations (<200 kCHF). Pour la suite du projet, une optimisation des réalisations est en

cours afin de tenir le budget de 22 MCHF. Les appels d'offres sont en cours et d'ici à l'été 2023, une estimation assez précise des coûts finaux devrait être disponible.

3.3.2 Projet « plateau sportif des Rojalets »

Concernant la réfection du plateau sportif des Rojalets, ARSCO pilotera le projet sur mandat de l'APEJ.

3.4 Les contrats de prestations

Après une revue exhaustive des contrats de prestations qui a été partagée avec la municipalité, la COGE confirme que dans plusieurs cas il n'est pas possible de savoir qui sont les signataires des contrats au sein de l'administration communale et du côté des prestataires. Par ailleurs, les références des contrats (e.g. les numéros de contrat) sont souvent manquantes et les délais / conditions de résiliation ne sont pas clairement mentionnés. Les critères qui ont été pris en considération pour notre analyse sont :

- Référence du contrat
- Prestataire
- Prestations concernées
- Établis le
- Montant de la prestation

- Fréquence de renouvellement
- Signataires prestataire
- Signataires communes
- Validité
- Conditions d'annulation/remarques/questions COGE

L'amélioration que nous avons constatée, c'est qu'il y a une liste de contrats de prestations régulièrement mise à jour, mais dans laquelle tous les éléments ci-dessus ne figurent pas encore.

La prise en considération de notre analyse de la gestion des contrats de prestations figure dans la section « *Recommandations* ».

LISTE DES CONTRATS DE PRESTATIONS										
Dernière mise à jour : 03.04.23										
Par : COGE										
Référence du contrat	Prestataire	Prestations concernées	Etablis le	Montant de la pr	Fréquence	Signataires prestataire	Signataires communes	Validité	Conditions d'annulation	Remarques/Questions COGE

Image 1 : Les entêtes du fichier d'analyse des contrats de prestations préparés par la COGE

4 Patrimoine communal

4.1 Visite du patrimoine

En date du 27 mars 2023, la COGE ainsi que quelques membres du conseil ont assisté à la visite du patrimoine pilotée par nos municipaux Mme Floriane Decurnex Gonzalez, M. Christian Lowe, Mme Nathalie Helmers, le technicien communal M. Christian Borer et l'architecte communale Mme Laura Giannelli.

4.1.1 Le bâtiment communal de la Laiterie



Image 1 : Laiterie - Façades à refaire mais dans le cadre d'une rénovation de l'extérieur du bâtiment

Un rafraîchissement et des travaux d'isolation sont à prévoir. Il s'agit d'évaluer de manière globale les rénovations à effectuer avant de refaire les façades.

Le local de l'ancien congélateur communal est toujours vide. Pour l'instant l'utilisation future du local n'est pas précisée. Éventuellement, ce

local pourrait être mis à disposition des locataires de la laiterie qui n'ont pas de cave et stockent leur matériel dans d'autres locaux communaux.

A noter que le brûleur est maintenant maintenu sous clé car des individus l'éteignaient.

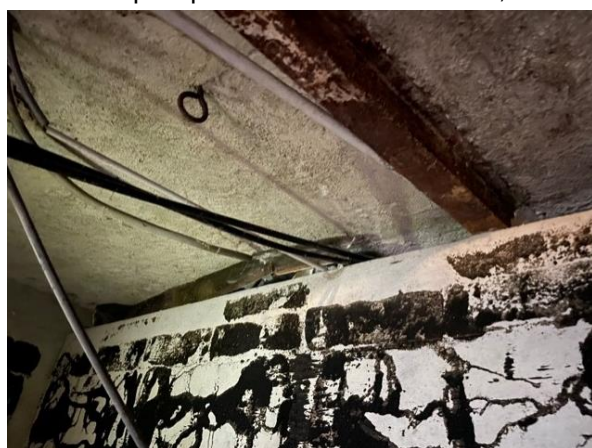


Image 2 : Laiterie - liaison avec la cave de l'épicerie et poutre métallique rouillée



Image 3 : Laiterie - brûleur neuf, mais sous clé car certains l'éteignaient

4.1.2 Bâtiments scolaires

La réfection du toit de la salle de gym est terminée. Il est nécessaire de prévoir un plan global de rénovation du centre scolaire (isolation, chauffage, façades, réfection de la cour d'école). Un bilan énergétique doit être

réalisé afin d'étudier les priorités et d'analyser le retour sur investissement.

Le terrain de basketball a été vandalisé donc certains équipements sont à remplacer.



Image 4 : Bâtiments scolaires – les façades sont à refaire



Image 5 : Bâtiments scolaires – le bois de la façade est d'origine

4.1.3 Les locaux techniques de “La Baraka”

Il y a eu une fuite d'eau provenant de la route qui s'est infiltrée dans la salle de la collecte d'eau de pluie provenant d'un tube d'un opérateur télécom ou de télé-réseau. Le trou a été bouché, en conséquence il n'y a plus de fuite, mais son origine n'a pas pu être déterminée.

Les bâtiments de l'UAPE et de la Baraka utilisent de l'électricité venant de panneaux solaires.



Image 6 : Baraka - Salle de récupération des eaux de pluie - tuyau avec fuite d'eau bouché



Image 7 : Baraka - Salle de récupération des eaux de pluie - onduleur pour panneaux photovoltaïques



Image 8 : Baraka - chauffage, refroidissement - machine de refroidissement.



Image 9 : Baraka – chauffage, refroidissement – pompe à chaleur

4.1.4 L'intérieur de “La Baraka”

Des problèmes d'humidité et de moisissures importants sont à signaler notamment en raison des sauts-de-loup. Des travaux de réparation sont en cours, mais la municipalité cherche une

manière de résoudre ce problème récurrent. On peut constater une architecture parfois étrange, avec des finitions en bois difficiles à expliquer.



Image 10 : Baraka - revêtement bois d'origine



Image 11 : Baraka - problème d'infiltration d'eau – réparation en cours



Image 12 : Baraka – l'infiltration d'eau – saut-de-loup problématique

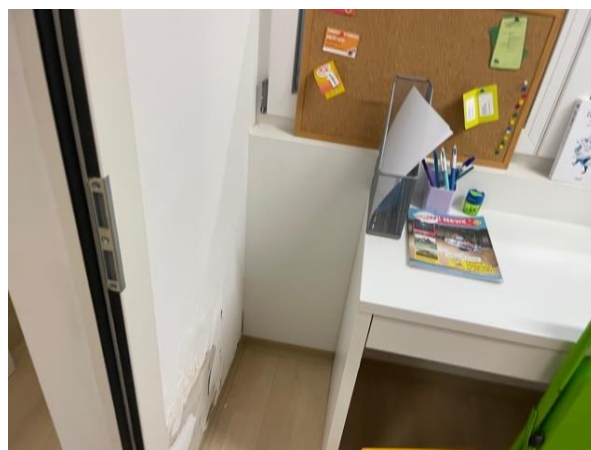


Image 13 : Baraka – les problèmes d'eau sont évidents sur ce mur

4.1.5 Coûts de fonctionnement de “La Baraka”

A la demande de la COGE, la municipalité a exposé oralement les principaux coûts de la Baraka à l'issue de la visite du patrimoine. Les charges les plus importantes concernant la Baraka sont liées principalement au nettoyage et à l'entretien des locaux.

De manière générale, les recettes ne couvrent pas les dépenses, il y a une différence d'environ 40 kCHF. La clef de répartition par rapport au contrat de location est remise en question par la municipalité.

5 Recommandations

5.1 Recommandations des années précédentes

Préambule : afin d'assurer un meilleur suivi des recommandations, nous avons mis en place une numérotation par année. Par mesure de simplification, les anciennes recommandations sont datées en format 2020 et 2021. Les recommandations ainsi que les commentaires de la COGE sont en police normale et les commentaires de la municipalité figurent en italique.

2020.3 Communication ! Délais « municipalité – commissions » : suite au renvoi d'une demande de préavis à une/des commission/s, la municipalité devrait convoquer la/les commission/s désignée/s, afin de donner les explications nécessaires et de convenir d'un délai raisonnable pour la remise de son/leur rapport.

Municipalité *Ce point devrait être résolu via la modification du règlement du CC.*
COGE La COGE recommande de laisser ce point en attente jusqu'à acceptation du règlement du CC.

2020.5 De tout mettre en œuvre afin que les actions Télé-Dôle soient remises à Région de Nyon, tel que demandé par le conseil communal. Au besoin, passer par les instances supérieures.

Municipalité *La demande de cession des actions détenues par Commugny à Région de Nyon a été transmise au conseil d'administration de Télé-Dôle. Par obligation statutaire, la direction de Télé-Dôle a fait part de cette proposition aux autres actionnaires lors de l'assemblée générale en date du 13 décembre 2022 avec un délai de 30 jours pour déclarer leur intention. Aucun actionnaire (hors Région de Nyon) n'ayant manifesté leur intérêt dans les délais, nous sommes maintenant dans l'attente de la réponse de Région de Nyon qui doit déposer un préavis au conseil intercommunal.*

COGE Ce point est encore en cours. La COGE recommande de conserver ce point jusqu'à résolution complète.

2020.6	Instauration d'une grille salariale pour les employés de la commune.
Municipalité	<i>La grille salariale a été élaborée. La dernière version, validée par la municipalité, date de janvier 2023.</i>
COGE	Ce point étant considéré comme résolu, la COGE recommande de supprimer ce point des recommandations.
2020.7	Pour une meilleure efficience, établissement d'un cahier des charges pour chaque collaborateur/collaboratrice de la commune.
Municipalité	<i>Un cahier des charges a été établi en 2022 pour chaque poste. Ces documents sont en constante réadaptation en fonction de l'évolution de l'organisation interne.</i>
COGE	Ce point étant considéré comme résolu, la COGE recommande de supprimer ce point des recommandations.
2020.9	Une unification et mise aux normes des baux et loyers est en cours, en fonction des rotations des locataires.
Municipalité	<i>La situation actuelle est insatisfaisante. Une analyse est en cours afin de déterminer de quelle manière nous pouvons améliorer la situation, sachant que le cadre légal est complexe. Contact a été pris avec des professionnels de la branche, qui ont soulevé la difficulté de modifier des baux et les risques financiers potentiels à le faire. La municipalité a décidé de mandater une régie pour l'analyse et la gestion future des baux et loyers.</i>
COGE	La COGE recommande de conserver ce jusqu'à résolution complète.
2021.1	La commission recommande qu'à chaque conseil communal le suivi des préavis (ouvert, renvoi, déposé, en commission, clôturé, voire préavis à venir) soit communiqué aux conseillers. Cela a été fait auparavant, mais de manière épisodique. Cela permettra de visualiser de manière structurée les projets en cours. La visibilité sur les préavis en cours a été présentée lors de la séance du 18/05/22 et répond à 100% à cette attente. La COGE recommande que ce document soit régulièrement mis à jour et qu'il soit présenté à chaque séance du conseil communal. Ce document devrait idéalement être mis à la disposition du bureau du conseil communal afin que ce dernier puisse s'y référer le cas échéant.
Municipalité	<i>Le document est devenu un document de travail pour la municipalité et sera à la disposition du bureau du conseil. La COGE recommande de laisser ce point ouvert et de le clôturer au prochain rapport sur l'année 2022.</i>
COGE	Ce point étant considéré comme résolu, la COGE recommande de supprimer ce point des recommandations.
2021.2	La commission recommande la mise en place d'une stratégie et d'une structure permettant l'actualisation régulière des contrats de prestation. Nous recommandons d'accompagner chaque signature avec le nom et la position du signataire.
Municipalité	<i>Un nouvel outil informatique est en développement et entrera en production ce printemps. Il facilitera le suivi des échéances et des responsabilités pour chaque contrat.</i>
COGE	La COGE recommande de conserver ce point jusqu'à résolution complète. Suite à l'analyse effectuée cette année, la COGE recommande de faire figurer les critères supplémentaires suivants : Référence du contrat ; prestataire ; prestations

concernées ; date du contrat ; montant de la prestation ; fréquence de renouvellement ; durée de validité.

En conclusion, les recommandations 2020.6, 2020.7 et 2021.1 ne figureront plus dans le rapport sur les comptes 2023 de la COGE.

5.2 Nouvelles recommandations

2022.1 Nous recommandons à la municipalité de tout mettre en œuvre afin d'équilibrer les comptes de la Baraka

2022.2 Pot commun – nous recommandons une vigilance sur l'allocation des fonds du pot commun à des fins exclusivement sportives et culturelles. La COGE estime que le financement d'une conférence de presse pour la piscine-patinoire (projet ARSCO), du soutien au journal La Côte (1/3 des dons casuels) et d'une soirée d'information aux municipalités concernant la fusion des communes, s'écartent des critères d'attribution des fonds culturels et sportifs.

6 Conclusion

En conclusion, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, la COGE estime que le budget communal a été bien géré durant l'année 2022, et elle salue le travail accompli par l'exécutif durant l'année.

Elle demande la prise en compte effective des recommandations des années précédentes ainsi que des nouvelles.

Pour l'heure, la COGE, à l'unanimité, recommande au conseil communal de Commugny d'accepter les comptes 2022 et de donner décharge à la municipalité et à la boursière.

Elle recommande également d'accepter le rapport de gestion de la municipalité.

La commission de gestion :

Commugny, le 12 juin 2023

Norbert Kaltenrieder (Président)



Thibault Claris



Peter MacAvock



Caroline Schaerer



Sindy Pirrello

